

CONDITIONS D'UTILISATION POUR UNE ENTITÉ COMMERCIALE

*Récapitulatif des statuts et des règles de
fonctionnement intérieur AGCE International.
Modalités et Conditions Générales d'adhésion des
nouveaux membres.*



**ÉDITIONS
AGCE**

1 - Comment adhérer pour :

- Financer un projet participatif ou solidaire ?
- Soutenir un programme social et communautaire local ?
- Aider un projet individuel ?
- Fournir des prestations et devenir partenaire ?

2 - Comment adhérer pour :

- Soumissionner vos projets participatifs pour Subventions ?
- Institutionnaliser vos Entreprises coopératives rentables ?
- Proposer une association et groupe pour avoir des Dons ?
- Obtenir un compte membre actif au Cameroun et à l'Étranger ?

Prix : Contribution volontaire

ISBN : 5-0500-8631-0



AGCE International



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

AGCE International

Références légaux et Domaine d'activité :

Action Humanitaire & Développement Humain, éditions et publications libres ;

ISBN : Livre format numérique PDF : 505008631 - 0 EAN

ISBN : livre format papier : 505008631 - 0 EAN

Téléphone : 00237 – 694794717 ;

Site Web : <https://www.agceinternational.org>

Adresse E-mail : info@agcedivine.org



Table des matières

A. Préambule de l'engagement.....	Page 5
B. Valeur de l'engagement.....	Page 11
i. AGCE a une mission à travers l'Afrique et le monde	
C. Les moyens d'action de l'organisation.....	Page 13

Titre I

D. Les Membres et leur qualité.....	Page 16
i. Les Adhérents	
ii. Les membres Individuels	
iii. Les membres d'honneurs	
E. Les membres fondateurs et leurs Co-partenaires.....	Page 17
F. Les membres de droit.....	Page 18
i. Les Membres bienfaiteurs	
ii. Les membres d'honoraires	
iii. Les Membres adhérents ou usagers et membres actifs	
G. Avantages des membres.....	Page 19
i. Cotisation des membres	
H. Rappel de la Section 3.a - des Statuts sur les fonds d'AGCE.....	Page 20
I. Qui ne paie pas et qui paie la cotisation annuelle directe ?.....	Page 21
J. Des Moyens de Paiement des frais de cotisation à AGCE, localement et Internationalement.....	Page 23
K. Admission de nouveaux membres.....	Page 25
i. La Passage des étapes de niveau	
L. Discipline, sanctions, exclusion.....	Page 29
M. Démission (droit de rétractation) – Décès – Disparition.....	Page 31

Titre II

N. Fonctionnement de l'association.....	Page 31
i. Le Comité des Sages ou Conseil d'Administration	
O. Le Conseil d'Administration (CDS) est composé des membres suivants.....	Page 33
i. Les salariés d'AGCE.....	Page 34
P. Le Bureau Exécutif.....	Page 35
Q. Assemblée Générale Ordinaire.....	Page 37
R. Les comptes de l'association.....	Page 39
S. Assemblée générale extraordinaire.....	Page 40

Titre III

T. Dispositions diverses.....	Page 41
i. Les dispositions du règlement intérieur	
U. Conclusions.....	Page 42
V. Comment adhérer directement au siège AGCE (Payez) ?.....	Page 43
W. BULLETIN D'ADHESION DIRECTE pour les individus ou les Entreprises.....	Page 44



Préambule de l'engagement



Vu la Loi n°90/053 de 19 décembre 1990 et Loi 99/011 du 20 juillet 1999, vu le Récépissé de Déclaration n° 1004/2015/RDA/CI9/SAAP et l'Attestation d'Affiliation Gouvernementale des Arts et de la Culture pour le Littoral n°167/AA/RL/DRAC/LT, vu la Note administrative et territoriale N°631/L/C/SG/DPOA du Gouverneur de la Région du Littoral, vu l'Article 6 et 10 des Statuts Juridiques de AGCE et Article 6 et 7 des présents Règlements, le Bureau met à jour son règlement et promulgue son adoption à toute la communauté d'AGCE, ce conformément aux dispositions réglementaires AGCE.

Le Bureau (BE) de AGCE promulgue à l'adoption générale conformément à ce qui précède ce qui suit :

Le règlement de l'organisme AGCE et ses modifications viennent préciser les dispositions de l'article 10 des statuts juridiques d'AGCE et les précédentes dispositions des articles 2, 3, 5 et 6 de ses Règlements Intérieurs.

- A. En raison de la crise sanitaire mondiale de la maladie coronavirus à COVID-19, des conséquences qu'elle implique sur le fonctionnement des activités et ses restrictions, AGCE apporte quelques modifications à son fonctionnement, particulièrement dans l'amélioration de la qualité des services et produits téléchargeables et physiques publiés en ligne et en direct. Offre son appui socioéconomique, socioculturel, socioprofessionnel à ses membres publics et privés. Il s'agit, d'un espace amélioré en ligne et en direct entièrement modernisé : d'un cadre constitué de bureaux équipés de systèmes complets d'ordinateurs, de meubles, de supports multimédias audio-visuels, d'une équipe d'experts en développement ainsi que des salles d'événements pour assurer la veille en ligne et développer les activités technologiques numériques pratique des membres et ami(e)s de sa cause, partenaires et demandeurs d'assistances. Les administrateurs des plateformes à distance, porteurs de projets respectant les critères, mesures de sécurité et le règlement auront après sélection, accès à ces nouvelles dispositions techniques et administratives. L'Association vise ainsi à aider tous ceux qui le souhaitent à pouvoir réaliser des objectifs individuels, d'entreprises, de coopérer avec des partenaires rentables, étudier et personnaliser leur application web, équiper leurs équipes communautaires dans l'objectif de communiquer en paix les arts et cultures des économies participatives et sociales, pour le développement des intérêts communs.
- B. AGCE met à profit au Cameroun, sa Technologie et ses Applications personnalisables sur son site web, pour aider le travail des communautés locales et étrangères, pour les inciter à s'appuyer sur l'esprit du travail alternant pour guider ceux qui le demandent vers leur bon développement grâce aux plateformes professionnelles participatives mises en place par l'Association. Ainsi, tous ceux qui le désirent, peuvent développer l'activité de leur rêve, utiliser la puissance digitale des Applications d'AGCE (AGCE ADVANTAGE LIFE STYLE VIP – PRO et SolidaTech...) sur Internet pour créer son type d'emploi, et vivre mieux de ses retombées. Chacun peut adhérer au concept, seul ou avec son activité (métier), apprendre, travailler et y participer en présence ou à distance pour gagner son indépendance financière.
- C. Devenir un autoentrepreneur recommande à l'utilisateur d'AGCE d'utiliser ses services d'experts pour créer et développer son activité, l'appli AGCE – SolidaTECH, permet au public, associations, groupes, marchants et partenaires, d'économiser -80% de dépenses de temps et d'argent pour faire grandir leur entreprise et augmenter sa visibilité sur les réseaux



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

de communication d'Afrique et mondial d'AGCE. Les volontaires, bénévoles et bénéficiaires du programme, pourront apprendre et simplement créer un cadre qui attractif pour des milliers utilisateurs : communautés francophone et anglophone utilisant leur plateforme pour trouver des dons, convaincre des partenaires financiers en moins de temps qu'AGCE met à développer une plateforme.



- D. L'appui technologique de l'organisme AGCE, vise à favoriser la création d'emplois alternants faisant de l'auto-entreprenariat la digitalisation du travail sur Internet et physiquement, et permet ainsi aux utilisateurs d'obtenir des services résultats des études de plus de 15 années d'expériences pour aider leurs membres, leurs épargner des lourdes pertes de temps à faire des recherches sur Internet pour gagner leur vie. Grâce aux formations spécialisées en Salle et Webinaire, des nouvelles méthodes de réalisations d'objectifs dans l'Incubateur AGCE vont être développées. Avec l'aide d'AGCE, SolidaTECH va aider les Bénéficiaires dont les projets respectent les critères du programme, de les réaliser, d'avoir les statistiques et rapports d'évolution du projet, contrôler sa valeur ajoutée sans risque ni niveau d'étude approfondies, d'agir avec les conseils d'experts AGCE. Des solutions durables du programme offriront au partenariat AGCE – SolidaTECH et AGCE ADVANTAGE LIFE VIP – PRO le renforcement de ses capacités, de ses outils, supports Internet et Direct lesquels méritants d'être utilisés pour réaliser des objectifs qui créent des emplois adaptables aux besoins de tous dans le pays.
- E. Les applications mises à jour dans l'organisme AGCE, offrent un cadre idéal aux jeunes et associations où être des excellents représentants, des bons entrepreneurs et Leaderships sur Internet et en direct, recevant des grands mentors, la culture de l'intelligence des affaires et du progrès par l'intelligence artificielle économique participative des affaires et professionnelle sans lesquelles, travailler aujourd'hui en toute tranquillité et confiance pour se développer restera un rêve non réalisable pour beaucoup d'Homme et Femmes dans la société.
- F. Des plateformes numériques sont créées et dédiées à chaque membre actif pour l'aider à travailler en alternant une formation et l'emploi, pour gagner des revenus passifs avec l'apport de la Technologie moderne nécessaire à la réalisation des projets solidaires et innovateurs. Chaque projet, chaque activité doit être une opportunité d'affaire à saisir par les jeunes et groupes en quête de débouché pour leur progrès et adapté à leur image. De plus, AGCE utilise la puissance de diverses technologies de la communication numérique, des applications d'entreprises (PNL) pour la sécurité cybernétique (VPN-APN).
- G. Le site web d'AGCE, est une fenêtre ouverte sur le monde qui permet **aux investisseurs** d'y greffer leurs idées, faire des rencontres d'échanges et partages puis, fournir l'aide au développement d'un travail aux populations. Tous les projets se renferment sur un système robot et SEO pour répondre aux utilisateurs en temps réel et traquer les clics des visiteurs qui s'orientent vers chaque page de l'activité d'une plateforme interactive et visible en ligne. Un robot d'Emailing fait office d'auto-répondeur Up-ting et permet de bien gérer automatiquement l'activité et les besoins de chaque visiteur du thème d'une plateforme du site. Le choix du système d'exploitation AGCE - SolidaTECH est une application qui assure le bon fonctionnement des annonces, des éditions et des publicités, fournit des réponses standards et appropriées aux questionnements de chaque préoccupation.
- H. Les rapports d'activités avec leurs statistiques détaillés en ligne aident les comptes actifs à construire leurs listes de contacts grâce aux formulaires robotisés qui reçoivent des questions et annoncent automatiquement des réponses, rapportent des services et informations utiles



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

et programme des rendez-vous. Le système peut publier des piles de publicités et délivrer des Email et SMS de petites annonces. L'activité de chaque jeune peut ainsi s'offrir un accès direct, rapide et facile aux partenaires à partir d'une vitrine de qualité irréprochable qui recommande son travail aux Internautees et reçoit des résultats de campagnes attendues. Ce service est totalement gratuit uniquement aux membres actifs sur un projet participatif.



- I. Les instructions pratiques, l'accompagnement moral, psychologique et technique d'experts s'offrent à chaque membre actif durant 2 à 3 mois, et deux ans d'accompagnement pour ceux qui ont **un compte association, Premium et Platinum**. La qualité des modules varie d'un projet à l'autre après adhésion d'un candidat, pour les membres actifs. Après un (1) à trois (2) mois de coaching d'un nouveau membre par un volontaire AGCE, celui-ci peut démarrer son affiliation, des frais de contribution en contrepartie d'un compte membre actif Internet sont exigés, dont le montant est fixé par le **Comité** avec de nouvelles mises à jour de sa plateforme, des ateliers techniques pratiques et un accompagnement par projet. Une volonté du Président permettant d'aider les associations et individus à développer leur activité partant de zéro à l'indépendance financière. Le public d'AGCE se conquiert d'avance sur Internet et en direct par des ressources et dons de performance issus de ses partenaires.
- J. L'alternative d'AGCE tire son essence de l'envie des jeunes d'Apprendre davantage sur les opportunités des technologiques et sur comment gagner de l'argent grâce au travail d'un compte numérique à projet convainquant : trouver des Fournisseurs et Partenaires (F/P), faire de son activité un pilier de croissance, tel un emploi durable adaptable à chaque besoin, aider à suivre des nouvelles pistes et cibles rentables immédiatement afin de grandir.
- K. L'entreprise ou projet bénéficiaire doit s'appuyer sur le programme de partenariat AGCE – SolidaTECH et AGCE ADVANTAGE LIFE STYLE VIP- PRO, pour rester légal et conséquente d'une bonne réflexion d'équipe, pour publier une culture réelle du développement par les énergies renouvelables durables. L'économie alternative d'AGCE, participe à préserver l'environnement par l'usage de moins en moins des énergies fossiles apportées par l'ère industrielle aux travailleurs, voyageurs ou simplement pour aider ou se faire aider pour réaliser un rêve, une entreprise, et bien innover. L'appui d'AGCE se fait avec des outils du web et supports d'experts, développés dans l'esprit intentionnel d'une coopération de développement et humanitaire, Fournisseurs et Partenaires ayant la clé du succès durable.
- L. Les outils du programme d'AGCE n'enseignent ni aux jeunes de rêver ni aux entreprises de vendre du rêve mais, aident chaque acteur à mieux concrétiser son rêve de réussite, en apprenant à le faire simplement avec des bons outils par amour pour leur prochain. Les solutions qu'offre AGCE aujourd'hui, sont des ressources d'une solidarité durable commune entre ses membres (F/P) et ceux qui reçoivent une fenêtre ouverte sur le monde, une bonne représentativité, des meilleurs résultats, conseils et solutions au sujet de la culture numérique rentable pour le développement personnel, familial et social.
- M. Les outils et supports AGCE solidarité, sont régulièrement mis à jour pour répondre au besoin des défis liés au changement de l'environnement économique et culturel.
- N. AGCE offre ses solutions techniques pratiques aux jeunes créateurs ainsi que des outils de gestion d'une équipe de travail aux populations désireuses sur une plateforme, un coaching d'affaire affecté à l'aide de chacun pour réaliser simplement, ce qui est utile et nécessaire au public sur Internet afin que les gens réussissent à avoir du succès durable en direct.



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

O. AGCE s'est engagé par sa vision, de valoriser ses membres ainsi que leur action avec l'alternance culturelle, économique et professionnelle digitale, c'est-à-dire qu'AGCE met un point d'honneur à favoriser les énergies renouvelables dans l'activité de ses membres par des formules non édulcorées de travail supervisés, pour qu'ils soient payés à faire ce qu'ils savent le mieux faire sur Internet et en direct, et l'organisme ouvre un accès direct aux richesses technologiques avec son programme d'affiliation, qui s'appelle : "les systèmes d'affiliations par plateforme numérique". Chacun doit absolument détenir une bonne plateforme numérique intégrant un projet rentable, dans lequel AGCE peut participer et faire participer des milliers de volontaires à son développement pour aider le projet à fonctionner pour beaucoup.

Ainsi pour être éligible, un projet doit s'ouvrir aux divers programmes d'AGCE et permettre aux :

- I. membres et à ceux qui adhéreront de s'y arrimer avec leur vision d'approche suscitées plus haut et qu'il puissent apporter une expertise à un problème de santé, environnemental, culturel, commercial, relationnel et social... s'arrimer au progrès d'après le présent règlement et à sa mise en application, qu'il s'agisse : des individus, des groupes, des équipes, des entreprises et des associations partenaires, nouveaux et anciens membres, ils doivent veiller à faire appliquer ce règlement à leur équipe de travail dans toute représentation à laquelle ils feront participer leur équipe, lors des échanges entre membres, groupes et partenaires affiliés à leur projet auquel ils participent.
- II. Entendu que, s'étant engagé par simple signature ou par simple envoi d'Email à travers Internet ou au siège de l'association, le membre affilié ou usager prend ainsi connaissance des valeurs que revêt son engagement en lisant et validant le Règlement pour servir ou pour utiliser la cause AGCE et ses fins en vue d'être aidé pour atteindre ses buts dans l'objectif général.
- III. Attendu que, tous les adhérents ou affiliés anciens et nouveaux, usagers, volontaires et les bénévoles "à un projet participatif" sont les bénéficiaires localement et Internationalement et sont dans l'Action Globale pour la Culture à travers l'Écriture, ou y consentent **par simple lettre de demande d'adhésion**, et acceptent les conditions d'utilisation et politique de confidentialité des données personnelles déposées sur le formulaire du site Web d'AGCE (www.agceinternational.org) ou en direct (dans ou en dehors des bureaux de l'organisation) comme l'exigent les conditions générales d'utilisations du Règlement.
- IV. Attendu que chaque membre inscrit accepte de respecter son engagement vis-à-vis d'AGCE aussi longtemps que sera la durée de son contrat d'affiliation ou d'adhésion au sein de l'organisme et permet qu'AGCE puisse en modifier (mises à jour) librement les termes.
- V. Attendu que, les résultats atteints par chaque membre avec les objectifs d'AGCE ou avec la plateforme d'un compte d'affiliation, seront évalués au cas par cas et selon les buts de chaque administrateur (coach). Chaque membre et équipe constituée au sein de l'organisme AGCE, recevra ses résultats de campagne tous les mois et d'après des principes légaux s'appliquant au système légal - MLM – Coaching de vie, coaching de supervision et professionnel, Conseils et Solutions Technologiques Personnalisables pour le développement humain et social.
- VI. Entendu que, l'accompagnement technologique et pratique de chaque membre est obligatoire pour l'aider à construire son équipe de travail lesquelles méthodes techniques font l'objet d'applications en ligne et en direct et s'exercent conformément aux différents plans du programme dont les modules d'études fournissent en même temps : des outils modernes de communication et les supports des publications éditées lors de la promotion de l'objet que publie chaque plateforme ayant un compte projet en ligne (www.agceinternational.org).
- VII. Attendu qu'à chaque activité, chaque compte actif recevra des mises à jours de son E-compte, membre lesquelles seront adaptées à sa plateforme, et conviendra le mieux à son activité et



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching



selon les conditions d'utilisation publiques et privées d'AGCE pour plus de transparence et de liberté dans son travail, ce qui le cas échéant rendra facilement faisable l'activité du membre avec son équipe sur Internet et en Direct, afin que les usagers puissent réaliser mieux et en toute sécurité leurs objectifs de coopération avec le site actif dédié et faire grandir l'association en utilisant l'application AGCE pour travailler.

- VIII. Entendu que les résultats de travail mensuel de chaque membre d'équipe, seront évalués automatiquement à la base de la plateforme d'affiliation du propriétaire et d'après les mêmes principes légaux et mêmes méthodes pour tous les membres.
- IX. Entendu que, les activités des plateformes sont indépendantes numériques et soumises à une rigueur d'évaluation pour leur rentabilité. Elles s'évaluent d'après les objectifs, et le résultat attendu couché sur un rapport et document statistique fournis en ligne par Google Maps SEO sans rature ni motion de censure du Bureau Exécutif. Les résultats de chaque activité sont consultatifs et remis aux Administrateurs en secret, par courriel, puis, copies archivées.
- X. Entendu qu'un bon travail du membre et Association, se confirme après l'évaluation du progrès de ses activités en ligne et en direct, cette évaluation est faite à la lumière des Statuts et de son règlement, sans blanc ni rature sur les rapports d'activités et, les statistiques fournis par l'organe d'évaluation technique du SEO de Google, sont à la base des conditions d'utilisations requises qui permettent d'identifier la courbe de progression de la plateforme d'affiliation. C'est un bon progrès qui dit qu'un membre, groupe et association est accepté comme définitif ayant le droit à vie d'être membre actif d'AGCE ou son partenaire, ayant le droit de prétendre à la qualité de membre d'honneur ou honoraire (Leader ou Leader Ambassadeur ou Mentor), et de bénéficier des investissements voir des dons ou des aides spéciales des communes (Article 5, des statuts – voir catégorie des membres d'AGCE), et aussi bénéficier des avantages liés à un compte actif ou des PACKS OFFICES gratuits à vie.
- XI. Entendu que chaque usager peut faire sa demande d'un PACK OFFICE AGCE VIP – PRO en ligne ou en direct pour être actif et y mener librement son activité à l'échelle Nationale et Internationale.
- XII. Entendu qu'il est obligatoire que tous les membres suivent tous les programmes (Formations, Ateliers pratiques, Séminaires, Conférences, Evènements culturels...) à eux offerts pour développer leur compétence culturelle des choses que le monde a à nous offrir de bon avec l'économie coopérative.
- XIII. Entendu que, chaque membre doit respecter le paiement de sa cotisation, annuelle obligatoire à tous les membres adhérents, respecter les délais de sa cotisation trois (3) mois avant la date de l'échéancier arrêté par année, sous peine de suspension de son accompagnement à la date prévue. (Article 5, voir perte de la qualité de membre, petit 5, **par radiation**).
- XIV. Entendu que chaque membre doit avoir un exemplaire de ce règlement et le consulter régulièrement pour s'arrimer à ses engagements en suivant **les règlements** qui donnent droit à tous les privilèges auxquels prétendre librement dès ce jour, lesquels documents ressortent les étapes importantes d'urgence des Statuts Juridiques et de ses documents annexes.
- XV. Les clauses ci-dessous définissent le règlement imposé aux candidats qui déposent un projet, et constituent les quelques étapes de ces règles particulières de travail collaboratif auxquelles s'exercer pour conformer son projet aux bons principes d'AGCE et à ses statuts qui sont consignés également dans les bases de données de la gouvernance de l'organisme AGCE tant en ligne qu'au siège de l'organisation et copie remis à chaque membre qui adhère par Email.



AGCE International **ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE**

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Conformité de dépôt d'un projet

Formulaire de demande de mise en relation de projet pour Subvention

Ce formulaire est à remplir avant de déposer votre projet en ligne, pour les porteurs de projet sollicitant la mise en réseau avec des partenaires financiers via un Compte AGCE SolidaTECH et AGCE ADVANTAGE LIFE STYLE VIP – PRO, un formulaire peut être remplis aussi au Bureau de l'organisme si le candidat est affilié ou a déjà affilié son association voir son groupe.

Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions ni de renseigner toutes les rubriques, chacun étant appelé à écrire les informations disponibles selon l'avancement de la préparation de son projet.

Plus les réponses aux questions qui s'en suivent seront précises et spécifiques, plus le projet pourra se concrétiser rapidement.

La pertinence de l'action :

1. Quel contexte ? (Analyse de l'environnement)
2. Quels besoins ? (Clairement identifiés, expliqués, en vue de justifier la proposition)
3. Quelle problématique traitée ?
Quel objectif visé ?
4. Quelle solution envisagée ?
5. Quels résultats attendus ? (Sous forme qualitative et quantitative)

L'ancrage local :

- a) Identification claire du partenaire local responsable (association, structure, groupement, individuel)
- b) Bénéficiaires de l'action : Qui ? ils sont Combien ?
- c) Participation des populations : Qui ? Combien ? S'engageant à quoi ?
- d) Collaboration avec d'autres organisations ou structures s'il y a lieu (donner leurs coordonnées et le nom des responsables) : Lesquelles ? Quelle est leur participation ?
- e) Identification des partenaires locaux éventuels, de personnes ressource compétentes que vous avez déjà ou en voie de la devenir.

La méthodologie :

1. Le programme, le déroulement, la durée envisagée.
2. Description concrète et détaillée des actions.
3. Présentation claire des démarches.
4. Plan d'action précis, avec souci d'évaluation en cours de réalisation et à terme et de diffusion des résultats.
5. Besoins en matériel
6. Budget global et détaillé du projet.



Valeur de l'engagement :

Le règlement d'AGCE – Action Globale pour la Culture à travers l'Écriture dont le siège est situé à Douala – Cameroun, **a pour objectif précis** :



Le rappel aux membres des principales règles des statuts de la société AGCE, agissants soit en qualité d'incubateur pour les affiliés (adhérent), les ayants droits et les usagers ou en qualité d'accompagnateur des projets participatifs des candidats et à vie... en tant que s'ils sont :

1. D'une part des membres actifs adhérents et
2. D'autres part, des membres usagers, utilisateurs (bénéficiaires) des services et biens développés par les groupes ou associations d'AGCE et ses partenaires (Institutions, ONG et fondations, entreprises);
3. Ensuite, les membres volontaires, bénévoles, bienfaiteurs et membres d'honneurs ou honoraires d'AGCE. (Article 5, des statuts).

AGCE a une mission au Cameroun et dans le monde entier, elle consiste:

1. A œuvrer et à sensibiliser les jeunes gens sur son action ainsi que sur les dangers auxquels ils sont exposés s'ils se lient à la grande délinquance, le grand banditisme, aux réseaux d'immigration clandestine, la prostitution, les actions liées à la violence (grèves, guerres, rébellion, révolte, etc.) ceci à travers des œuvres littéraires d'éditeurs, d'annonceurs et publiées en ligne ou en direct ;
2. A promouvoir la créativité, l'esprit d'éthique, les échanges artistiques et culturels probes à travers la musique, la danse, l'art dramatique et oratoire, la coopération entre diverses cultures, races, tributs et langues par les arts qui les accompagnent tant au Cameroun, en Afrique que dans le monde entier pour le développement humain et sociocommunautaire durable des peuples d'Afrique;
3. A promouvoir l'économie participative par l'auto-entreprenariat des jeunes, l'usage positif des technologies pour développer une activité sur Internet et créer des opportunités d'emplois alternatifs et d'entreprises coopératives, par l'exhortation des populations à partager et échanger des ressources solidaires pour vaincre l'improductivité, la radicalisation des jeunes gens avec des services sûres et d'entraides encadrées par des études d'experts d'AGCE, conduisant à une indépendance économique durable par la solidarité qui œuvrent pour le développement local et rural d'activités diverses [Petit 1].



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

4. A conduire l'étude et la recherche des solutions durables au développement humain et publier les résultats obtenus sur des forums d'échanges publics et privés au moyen d'applications, supports médias et formations, conférences, séminaires, spectacles, émissions audio-visuelles... en animant tout en exhortant les populations lors des : séances de réflexion, festivals et évènements littéraires, musicaux, professionnels et d'arts divers dans le pays de Cameroun et dans le monde ;
5. A promouvoir entre les jeunes gens les principes légaux du travail sur l'alternance professionnelle pour aider les autoentrepreneurs à éduquer leur équipe et l'orienter vers des solutions sur Internet et en direct, pour combattre l'esprit du vice, l'illettrisme, le manque de motivation et développer le professionnalisme, le savoir-faire chez les éditeurs et promoteurs d'œuvres, du droit social, humaines et familiales afin de favoriser la dé-radicalisation de la jeunesse, les voyages d'échanges intercontinentaux légaux et développés grâce à l'activité digitale et directe, les conseils et les solutions personnalisables :
6. A œuvrer pour la création et la mise en application des projets jeunes développés et approuvés en comité d'étude et de réflexion, pour assurer la validation desdits projets, garantir leur bonne publication et diffusion qu'ils soient personnels ou d'entreprises coopératives déjà créées ou non, leur mise en relation avec des partenaires et promouvoir le Leadership (Art. 4 des Statuts).
7. A œuvrer avec les fournisseurs, les applications et documentaires digitaux, des conseils cinématographiques publiés sur Internet et en direct pour le progrès ;
8. A œuvrer dans l'édition et la publication des informations sur le développement durable, l'animation des ateliers pratiques et pédagogiques orientés vers des solutions personnalisables pointant sur le progrès de la créativité, utilisant des services spécialisés du Site Web en vue du développement des activités rurales pour orienter la population vers les économies numériques avec un nom de domaine et comptes E-mail professionnalisés, afin de les aider à vendre leur produits particulières, classiques et professionnelles sur Internet et en direct ;
9. A promouvoir la coopération sur des sites Internet personnalisés pour lutter contre la précarité des idées avec les réseaux : la télévision et les supports audio-visuels de la marque AGCE, et promouvoir une vie plus saine, équilibrée au sein des associations, de la société civile avec l'éthique (la morale) et les ressources diverses tirées de la sagesse pratique, des actions d'entreprises partenaires visant le bien-être, la réussite de l'excellence dans l'intérêt général.



Les moyens d'action de l'organisation :

L'association se positionne comme un acteur majeur du développement humain durable au Cameroun et en Afrique voir dans les parties du monde où le besoin se fait sentir. Elle travaille avec la force du numérique et de la technologie pour moderniser et accompagner les populations vers la réussite durable, elle utilise pour cela :

- A. La promotion des œuvres et la sensibilisation du public sur l'importance de l'utilisation des énergies renouvelables sur les éléments du progrès personnel et social. L'utilité d'un bon accompagnement de ses membres avec l'aide des technologies numériques (plateformes Internet) pour sortir les gens de l'inertie et la procrastination due à l'utilisation des énergies faucilles afin de préserver l'activité humaine dans son environnement naturel grâce à l'usage des énergies de Carbone dite "énergie renouvelables" dont on pourrait s'en servir abondamment ;
- B. L'étude de développement de soi au moyen d'une économie participative accès sur le numérique via des plateformes de partage et d'échanges sur Internet. Elle assure le partage des ressources disponibles ainsi que le renouvellement infini de ces applications pour booster la croissance et la réussite des idées proposées aux utilisateurs du site ayant des projets d'activités à forte valeur ajoutée. Elle incite à la créativité, l'éducation de qualité particulière de très courte durée pour étudier des œuvres privées, des activités à partager en usant des ressources d'AGCE, pour aider à démultiplier des bénéfices infiniment. Elle fait aussi servir des plateformes de travail aux milliers de personnes défavorisées ou non, dont on peut facilement éduquer à suivre leur activité, les aider à les mettre sur pieds en sautant plusieurs étapes de l'économie classique pour poursuivre l'activité selon un principe de développement légal (le MLM par exemple) qui intègre chaque économie visible localement à la mondialisation depuis une plateforme numérique dédiée aux membres par un administrateur ;
- C. L'action d'AGCE passe par l'intégration de son système légal MLM aux plateformes numériques permettant de lancer des innovations, des campagnes de sensibilisation et de soumettre des projets plus facilement aux partenaires financiers dont dispose chaque groupe d'AGCE pour aider les utilisateurs à travailler tout en s'épanouissant ;



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

- D. AGCE s'appuie sur l'encouragement échangé avec des individus, des entreprises publiques et privées, des fondations et associations partenaires pour mettre sa participation en œuvre dans de groupes et faire pratiquer les principes légaux de travail solidaire entre les formateurs voulues par le public et les techniciens porteurs de projets participatifs basés sur le principe du partage d'une économie plus saine afin de motiver l'alternance collaborative et professionnelle chez des jeunes, des travailleurs et distributeurs qui veulent une reconnaissance, une bonne base pour afficher leur résultat grâce au Coaching de vie, aux Conseils et solutions personnalisées sur l'effort individuel et collectif... Ce moyen veut Intégrer chaque projet à des politiques d'échanges et de partage intentionnels de ressources privées et publiques, disponibles à multiples niveaux du développement personnel et professionnel, afin de permettre ainsi de conduire des activités plus petites à grande échelle pour des retombées de campagnes à multiple niveaux du réseau Africain et faire levier, voire pour développer chaque projet comme il se doit avec le pouvoir qui résulte de l'association de l'intelligence réelle avec l'intelligence des affaires et des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) lesquelles produisent des résultats fulgurants positifs, durables et à moyen terme si les candidats à projets validés sont sérieux;
- E. AGCE passe par la contribution des populations locales et rurales, les communautés de communes qui se fidélisent en tant que membres à l'organisme avec leur projet et petite activité, pour accompagner à l'émergence des œuvres dont ils sont auteurs et désirent recevoir une aide pouvant les faire gagner leur indépendance financière avec le soutien du monde entier. En contrepartie, ses membres sont tenus de fournir leur participation solidaire à la main d'œuvre locale et Internationale nécessaire à l'agrandissement de l'organisme.
- F. La réussite des programmes passe par l'incitation du public au partage et échange de ressources d'études, d'accompagnement et supervision d'activistes avec prise en main de groupes culturelles de vulgarisation, d'études communautaires et génératrices de programmes de valorisation de connaissances chez des travailleurs à revenus passifs, privés et publics pour primer l'excellence, l'économie, l'alternance sur Internet et en Direct.
- G. La création d'un centre de gestion des données culturelles au sein de l'organisme, et l'équipement des équipes de travaille, leur formation continue dans la programmation d'activités conduisant la théorie vers sa



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

pratique technique professionnelle et numérique (digitale), visant à assurer au quotidien la qualité des pratiques d'AGCEISTES et l'échange des ressources disponibles avec les populations de mieux en mieux aidées, produisent de nouveaux résultats : La Fourniture du travail indépendant à tous les volontaires afin d'organiser l'aide aux membres pour repousser efficacement la précarité à la base de l'esprit jeune, et booster la bonne connaissance que fournissent les résultats d'études AGCE à chacun. Tant au Cameroun que partout en Afrique, le centre de gestion des ressources d'AGCE sert à vaincre peu à peu l'esprit d'immigration clandestine économique vers l'Occident voir plus, et provoque un retour de l'émergence économique par la culture des immigrés avec un accès aux partenaires investisseurs privés Occidentaux en Afrique avec qui les africains peuvent échanger des cultures plus aisément.

- H. Les actions d'AGCE passent aussi par la construction et renforcement du réseau de solidarité Cameroun et Afrique avec des Institutions en Europe, Amérique et Asie... pour créer et fournir des outils à usage privés et publics aux projets et établissements ayant de plus en plus besoin de services des plateformes d'intérêts communs, en vue de faire des produits de l'organisme une bonne marque de services déposés à partenariat divers utiles au développement durable de pays émergents pouvant les utiliser pour :
- Développer des sites internet et Blogs interactifs qui répondent à des besoins précis des populations, associations, groupes et instituts,
 - Editer et publier des publicités simples et facilement sur Internet,
 - Editer et publier des excellentes annonces en ligne,
 - Editer et publier des merveilleuses formations professionnelles en ligne,
 - Editer et publier des formations d'accompagnements pour femmes et enfants de tout bord, offrant des conseils et solutions personnalisables ou de l'assistance en direct et commandées en ligne et en direct,
 - Editer et aider les usagers avec des connaissances et le coaching de vie,
 - Editer et aider les utilisateurs du coaching de supervision à évoluer,
 - Editer et aider les utilisateurs du coaching des coaches et Leaderships (en ligne et en direct) à retransmettre l'esprit de partage durable et de la produire réellement à partir des œuvres de l'esprit reçu qu'il faut pratiquer dans le physique, tout en assurant un certain savoir-faire chez les bénéficiaires garçons et une régularité chez des filles et femmes avec un accès direct à leur source d'information et aux formations techniques pratiques, dans le but de garantir le pacifisme et la bonté aux hommes





AGCE International **ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE**

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

et familles, pour la paix durable dans la société ceci selon des principes justes disponibles.

N.B.: Les moyens indiqués ci-dessus sont non limitatifs et peuvent s'accroître selon les résultats de recherches obtenus lors de la couverture des territoires ainsi que lors de l'exécution des besoins humains de l'heure.



Titre I **Les Membres et leur qualité**

Article 1 : Les adhérents (Article 5 des Statuts)

AGCE International est composée des membres suivants :

1. **Membres Fondateurs ;**
2. **Membres de Droit ;**
3. **Membres bienfaiteurs ou d'honneur ;**
4. **Membres adhérents ou usagers ou Individuel ;**
5. **Membres actifs ;**
6. **Membres à vie ;**
7. **Groupes ;**
8. **Sections ;**
9. **Associations, églises, missions et sociétés affiliées ;**
10. **Etc.**

Les membres individuels :

Ce sont des personnes qui croient aux messages portés par les actions d'AGCE International et à sa cause bénéfique à la société et qui souscrivent volontairement aux statuts et respectent ses règlements d'ordre intérieur, ses Documents Guides Internationaux et documents d'Orientation techniques et pratiques, voire sa Déclaration solennelle d'éthique et Conditions d'Utilisation du site web, et se conforment à sa charte de bonne conduite présente sur le site web de l'association AGCE. Sauf s'ils en sont exemptés, les individus et les entreprises...
...paient une cotisation annuelle identique dont le montant est arrêté par l'Assemblée Générale (Art. 7, section 1) et fixée dans le Règlement Intérieur (Art. 3) et Conditions d'Utilisation du site web (Art. 2), sans que leur capacité à faire des actions volontaires et offrandes volontaires n'en soit limitée.



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Il est tenu au siège de l'association un registre des membres Individuel de l'organisme AGCE International.



Les membres d'honneur :

Ce sont des personnes qui souscrivent volontairement aux Statuts, aux Guides d'Orientation techniques et pratique, à la Déclaration solennelle d'éthique, aux Règlements Intérieurs et aux Conditions d'Utilisation du site web d'AGCE Localement ou Internationalement et qui soutiennent et sponsorisent régulièrement, voire spécialement la cause AGCE (matériellement et/ou par des moyens financiers). Ils soutiennent les projets AGCE, les équipes techniques dans leurs difficultés matérielles, qu'elles soient minimes ou importantes, afin de relever le niveau de la qualité des biens et des services d'Arts et Cultures offerts aux publics et tels que le veulent les justes principes. Ils appuient les centres de production et de réalisation des projets, la réalisation des outils et des supports techniques du site web, la création des livres, l'édition des publications audiovisuelles, la promotion des œuvres de l'esprit produites et publiées par les Maisons d'Éditions EGCE, les distributeurs et collectivités locales et étrangères.

Il est tenu au siège de l'association un registre des membres d'honneur de la Mission AGCE.

Les Membres fondateurs et leur Co-partenaires :

Il s'agit de ceux qui ont participé à la constitution de l'association culturelle et instituer les Arts du développement dans l'organisme AGCE – **Action Globale pour la Culture à travers l'Écriture**. Ils sont nommés dans le procès-verbal de constitution et le récépissé de déclaration et au fichier juridique gouvernemental de la préfecture de la Région du Littoral du Cameroun et/ou celui de tout autre pays où l'œuvre AGCE est reconnue conformément à la loi du pays concerné, il s'agit particulièrement :

1 – Le Créateur de l'organisme le membre fondateur M. SAMPA NKWENDJEU Josué (Camerounais, résidant à rue 4007, Douala, région du littoral, Cameroun, Téléphone mobile : (+237) 694 319802, est le **Président et Administrateur Général**, adopté à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de l'assemblée générale constitutive et le Comité des sages, conformément aux Statuts et Règlements d'Ordres Intérieurs :



2 - L'A.G et le président votent ou nomment un ou plusieurs signataires des procès-verbaux des comptes bancaires lors de l'assemblée générale constitutive de l'association AGCE et copies du procès-verbal conservés dans un registre au siège d'AGCE.



Les Membres de droit :

Il s'agit de ceux que l'association s'engage à accepter comme membres d'AGCE, en les dispensant de la procédure d'admission imposée aux autres catégories de membres (agrément, parrainage, frais d'adhésions, etc.), ils sont au nombre illimité et sont des usagers ou utilisateurs que des véritables membres ;

Les Membres bienfaiteurs :

Il s'agit de ceux qui ont acceptés d'aider, afin de soutenir financièrement l'association dans son programme d'activité et dans les projets de ses membres ou de s'acquitter d'un montant régulier supérieur à celui dû aux membres "Adhérents. Ils sont des VIP ou Actifs (PRO)" ou plus simplement, les membres qui adressent régulièrement des dons, des legs à l'association pour appuyer ses programmes ou les projets de ses membres ou qui s'acquittent régulièrement de la totalité des contributions perçues sur leurs ouvrages, services et produits placés en ligne et en direct sur des plateformes validées par l'organisme. A ce titre, ils sont des membres bienfaiteurs ou honorifiques sans aucune exigence particulière ;

Les Membres d'honneur ou honoraires :

Il s'agit de ceux qui ont rendus des services particuliers à l'association ; ils peuvent recevoir le titre de membre d'honneur. Il peut être décerné à des membres de l'Association AGCE ou à des personnes extérieures à l'organisme, aux Organismes et Entreprises voir aux Associations et Fondations participant à la solidarité commune AGCE dont les résultats obtenus sont d'intérêt public, ils pourraient être dispensés du paiement de la cotisation et des frais d'adhésion.

Les Membres adhérents ou usagers et membres actifs :

La catégorie des membres usagers est opposée à celle des membres actifs ou membres adhérents PRO. Les seconds participent effectivement aux activités et à la gestion permanente de l'organisation, alors que les premiers



AGCE International **ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE**

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit - Formations Numérique -
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

adhèrent à celle-ci dans l'unique but de bénéficier des prestations d'AGCE, ils sont les utilisateurs des services et produits de la marque AGCE et de ses partenaires. Ces derniers apparaissent davantage comme de simples individus ou des consommateurs VIP alors que la première catégorie apparaît comme des membres à la recherche des nouvelles opportunités, voire les utilisateurs d'activités alternatives. Les membres actifs ou adhérents peuvent être des distributeurs indépendants (autoentrepreneurs) des biens et services fournis au public et aux collectivités, bénéficiant d'un cadre de collaboration défini par la mission d'AGCE que des simples membres usagers ne sont pas.



Article 2 : Avantages des Membres

Les membres adhérents bénéficient gratuitement des outils de collaboration pour se former et travailler avec leurs équipes sur Internet et en direct, éditer et publier des ouvrages personnels et indépendants, télécharger et partager ensuite les œuvres et applications et ligne, mener des campagnes et bénéficier d'un accompagnement dans leur projet partout où ils sont dans le monde entier et de façon automatique, utiliser des outils d'incitation à l'achat des partenaires sur leur plateforme d'activité. Ils ont un accès direct aux outils et régies publicitaires, de partage numérique des publications répondant à tout type de besoin sur Internet, du droit à la collecte massive des contacts et de dons pour booster l'émergence de leur activité en ligne et en direct à partir de tout appareil technologique et autres supports (Ordinateurs, Tablettes, Androides), voire recevoir des guides techniques et pratiques d'encadrement et de suivi permanent des utilisateurs en ligne, des conseils d'Experts et Administrateurs d'AGCE et d'une assistance bancaire sans faille liée à leur plateforme d'activité offerte par des partenaires.

Les membres bénéficient également, du soutien des autres membres plus anciens agissant en solidarité commune publique ou privée avec l'organisme, des partenaires et des membres de la société civile. Ils ont le droit de faire bénéficier aux personnes de leur communauté, l'ensemble des retombés de leurs campagnes menées sur leur plateforme numérique pour gagner leur indépendance financière et aussi de participer aux actions des groupes et des équipes tenues par les sections locales et étrangères d'AGCE pendant leurs missions filiales, tant en bénéficiant, en assistant, en participant, qu'en présidant.

Ils ont aussi le droit de proposer des activités au public voir de faire participer leur groupe aux programmes AGCE pour attirer des investisseurs sur leur activité, leur évènement, leur programme et leurs travaux tenus hors du Collège Central d'AGCE.



Article 3 - Cotisation des membres

Elle désigne que l'ensemble des actions de campagnes relationnelles et publicitaires utilisées par les associations d'AGCE et ses partenaires, font des collectes des ressources diverses servant à contribuer à chacune de ces missions pour aider ceux qui en ont besoin ceci, afin de réaliser des projets jeunes, et développer des services et des produits dans l'intérêt communs et général contribuant au développement de soi avec une économie sûre, durable et protectrice de l'environnement, et pouvant réduire le taux de vie précaire chez les hommes, femmes et les enfants vivant en zone rurale, dans des villages, voire dans des rues des métropoles des pays émergents.

Section I.01 - Le montant de chaque adhésion et contribution se dit aussi "droit d'affiliation directe ou affiliation en ligne et en direct" et fixé en totalité sur des plateformes en ligne comme en partie dans les statuts et repris dans les présents Règlements, (Articles 5 des Statuts).

Section I.02 - Les montants des cotisations et des contributions sont visibles sur le lien du site web suivant : www.agceinternational.org/donations

Section I.03- La cotisation ou frais d'affiliation mensuelle ou frais d'adhésion annuelle visibles en ligne est une valeur symbolisant le statut de l'adhérent à l'association, il est juste et stable pour tous sur le site, qualifiant la somme perçue comme une adhésion à la cause AGCE ou comme une cotisation annuelle.

Rappelle des Statuts sur les fonds d'AGCE:

L'Article 5 des Statuts d'AGCE prévoit :

B Ils servent de fond d'appuis (d'administration) au fonctionnement du bureau de gestion interne d'AGCE tant localement qu'à l'International, ainsi qu'à financer l'exécution de ses missions projetées sur le terrain (paiement des salaires du personnel, règlement des primes dues aux créanciers...).

c Ils servent à couvrir les dépenses de gestion interne des projets à soumissionner par l'organisation et permettent de régler les factures, les charges déductives relatives aux missions permanentes ou bénévoles.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

D Ils permettent de payer les frais dus aux charges incompressibles régulières de l'association ou de régler les subsides.

E Ils sont obligatoires, et sont comptées comme une part de contribution pour chaque adhérent membre ancien ou nouveau. Ils participent aux frais de suivi administratif, technique pratique et juridique tant localement qu'à l'International pour l'accompagnement de la réalisation des projets jeunes, leurs programmes d'action sur Internet ou par courriel.

F Les frais d'adhésion des membres permettent la production des nouveaux outils qui participent aux programmes d'actions et de leur étude financière médiatique.

G Ils servent à couvrir financièrement les dépenses occasionnées par les campagnes publiques sur Internet et dans les rues et qui se dégagent des missions d'AGCE localement et à l'International, donc des frais dus à la création ou à la correction des projets jeunes, des ouvrages des membres actifs et auteurs ou pour la mise en œuvre des services et produits spécifiques jeunes, lesquels sont publiés dans leur aspect artistique et distribuables en numérique et support matériel.

H Ils servent de fond de financement à toute autres productions visant à lier l'éducation de la jeunesse et sa sensibilisation au développement durable personnel et de secours moral de la population désœuvrée, changeant de situation de vie, vivant une transition morale, matérielle et financière, voire culturelle et autres.

I Ils servent à prendre part aux secours des personnes malades ou accidentées pendant l'exercice de leur travail à AGCE ou pendant leur trajet pour le travail missionnaire humanitaire auxquels ils participent puis, à pourvoir à l'aide d'urgence interne sans difficulté financière localement et à l'international, pour le bon accroissement durable de l'action d'un membre sur le terrain et dans les territoires selon ce qui est écrit.

Section 1 – Qui ne paie pas et qui paie la cotisation annuelle directe ?

La cotisation directe est un mode d'engagement direct obligatoire fixé dans AGCE au membre sans plateforme d'affiliation mais, ayant pour but de contribuer en permanence à utiliser sa cause tout en assistant qu'en participant aux diverses activités avec sa missions dans l'organisme. C'est un acte de solidarité commune afin de mettre en commun nos ressources pour agrandir l'activité des membres de l'organisme et en faire partie à vie ou pour déterminer la réalisation de ses objectifs



dans une participation commune, elle est obligatoire à toute personne désirant devenir membre d'AGCE pour bénéficier ou développer sa vie voir son activité.



Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation obligatoire (Art. 5, des statuts) mais, ils sponsorisent les œuvres, ils peuvent être extérieurs à AGCE.

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle obligatoire dont le montant est fixé par le BE et consigné dans un procès-verbal, sauf si l'organisation décide de les dispenser du paiement de la cotisation.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Comité des Sages et adopté par l'Assemblée Générale selon la procédure suivante :

Les Membres adhérents Individuels

Ils versent à l'Association AGCE, une cotisation dont le montant annuel sera supérieur ou égal à **45 500 FCFA** (69,43 Euro)

Les membres de chaque Groupe ou d'équipe :

Ils versent à l'Association AGCE, une cotisation collective annuelle de **114 625 FCFA** (174,91 Euros).

Les dites sommes se payent au comptant en espèce ou par PayPal, virement, carte bancaire, visa, Master carte, par transfert d'argent Mobile Money au **numéro de téléphone client Orange : (+237) 694 7984717** ou par chèque à la facturation sur le site web <https://www.agceinternational.org/>

L'espèce se fait au comptant à la trésorerie du siège central d'AGCE à Douala.

Les membres de chaque Section ou petite association filiale d'AGCE ;

Elles versent à l'association AGCE, une cotisation collective annuelle supérieure ou égale à **131 000 FCFA** (199,90 Euros). Ladite somme est obligatoirement contribué par tous les membres adhérents de la filiale locale et Internationale d'AGCE par PayPal, Carte Crédit/Débit Visa, Master Carte, American Express, Carte bancaire, transfert d'argent Orange Money, virement bancaire, Chèque sur facturation ou au comptant en espèce à la trésorerie du siège central.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Les associations, églises, entreprises et/ou fondations partenaires ;

Elles versent à l'association AGCE, une cotisation collective annuelle supérieure ou égale à **196 500 FCFA** (299,84 Euros).



- Les dites sommes sont payées avec PayPal, Carte Crédit/Débit Visa, Master Card, American Express, Carte bancaire, transfert d'argent Mobile Money, virement bancaire, Chèque sur facturation ou au comptant en espèce à la trésorerie du siège central.

Alinéa c - Tout versement de la cotisation annuelle est établie par la Banque PayPal, Visa, Master, American Express, transfert d'argent Mobile Money, virement bancaire, Chèque sur facturation ou au comptant en espèce à la trésorerie du siège central, à l'ordre de : AGCE – ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE et effectué avant le 10 Novembre de chaque année (demandez le numéro de compte bancaire d'AGCE par E-mail : agce@agcedivine.org).

Alinéa d - Toute cotisation versée à AGCE est définitivement acquise et un **reçu est délivré** au membre adhérent. Un remboursement de cotisation, ni rétractation pour les sommes versées ne saurait être tenu par AGCE.

Section. 2 - Des Moyens de Paiement des frais de cotisation à AGCE localement et Internationalement. Selon l'article 7.b des statuts :

1 - Les cotisations sont obligatoirement payées annuellement à partir du site web : <https://www.agcedivine.org/donations/> (Copiez le lien ci-dessus et collez-le dans votre navigateur web pour afficher la page et procéder au paiement de vos cotisations sur le site web AGCE en ligne cela est :

- Facile, simple et sécurisé VPN, c'est-à-dire que l'usage de la carte est protégé contre les pirates informatiques ou les hackers sur le site).

Ou Directement sur la plateforme web et devenez des membres actifs en vous affiliant (en adhérent) à AGCE. Ou à partir d'une Niche à forte valeur ajoutée de votre choix pour être un membre bénéficiaire ou usager. Les participants à un programme numérique objet d'un projet peuvent être rémunérés pour ça :

- Cliquez sur le lien ou recopiez le lien suivant dans le navigateur web : <https://www.agceinternational.org/affiliations-rentables-suite-1/> et commencez à faire vos opérations sur une plateforme VIP ou PRO, avant, veuillez consulter des informations sur l'affiliation et comment en faire son opportunité d'affaire en ligne pour gagner des revenus mensuels facilement sur Internet grâce aux outils et supports AGCE ADVANTAGE.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching



2 Pour tout paiement ou renouvellement d'une affiliation, voire d'une cotisation, cela peut s'effectuer en ligne sur le site web ; c'est rapide, simple, efficace et sécurisé.

3 Tout membre peut aussi s'inscrire gratuitement sur le site Internet www.agceinternational.org ou au bureau pour bénéficier d'un accompagnement individuel dans le but du programme développé en ligne pour les membres, son utilité ainsi que les raisons d'user des techniques pratiques culturelles du développement personnelle et professionnelle pour vivre mieux.

4 La gratuité sur tous les services exige d'obtenir des droits d'accès ou une licence AGCE ADVANTAGE l'autorisant l'accès gratuit aux services et produits et se bénéficie avec une contrepartie des membres qui veulent améliorer ce qui est déjà fait pour réaliser des objectifs communs ou d'intérêts généraux. Payer aussi ses affiliations annuelles par un compte www.paypal.com est important.

5 Chaque membre qui a appris à se servir d'un compte membre AGCE paramétré sur PayPal pour des paiements sécurisés en ligne, peut aboutir finalement à des objectifs simples avec AGCE en s'affiliant à une Niche du site web pour gagner un salaire mensuel s'il participe à une campagne de partage en ligne.

6 Un moyen de parvenir à travailler efficacement avec le Pack Office d'AGCE reste l'alternative de départ qui exige à tous les membres d'avoir leur propre plateforme d'activité numérique pour se faire rémunérer directement sur un compte bancaire PayPal chaque mois.

7 Chaque rémunération du membre actif sur une plateforme est décaissable avec **une Visa Cart débit** offerte par AGCE lorsque le cookie de paiement convertissable atteint 50 000 FCFA le mois, au cas contraire le montant du mois précédant sera reconduit sur le montant du mois suivant.

8 Les montants des commissions allouées aux membres actifs dans un programme rémunéré par les partenaires sont payés dès le 15 du mois suivant. Plusieurs centaines d'équipes et groupes peuvent voir le jour au sein d'un programme avec la participation de chaque membre de groupe, remplissant ensemble un but commun (travailler pour la prospérité et la paix, l'amour et la bienveillance, la patience et la bonté...) en offrant leurs services volontaires aux gens en particuliers les populations locales et étrangères qui se recommandent à une aide remplissant les critères d'AGCE.



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

9 Une **Carte débit Visa** permet de payer les ayant-droits actifs, elle est offerte aux membres dès son activation par la Banque d'AGCE, avec elle, chacun peut effectuer ses opérations financières en ligne ou directement depuis sa propre plateforme numérique voir depuis un distributeur automatique de billets. Il peut aussi retirer ou transférer des fonds économisés sur son compte membre lié à sa plateforme Internet vers un autre compte personnel partout dans le monde où visa est accepté...

10 Chacun peut librement recevoir ou régler des paiements depuis son site web ou faire des achats sur le site de AGCE, [percevoir ses primes, commissions et bonus réguliers de son activité à AGCE](#) sur le compte bancaire de sa **carte débit visa**.

11 Ce moyen de paiement est accepté par PayPal et Visa, rend le travail de suivi de l'activité très rentable pour tous les membres où qu'ils se situent et puis, très flexible, cela n'impose aucune contrainte supplémentaire.

Article 4 - Admission de nouveaux membres

- a) AGCE localement comme Internationalement a vocation d'accueillir de nouveaux membres et constituer des comités, des groupes, des sections, des missions filiales et des assemblées d'associations AGCE pour les membres sur toute l'étendue du territoire camerounais et d'ailleurs. Ceux-ci seront considérés en tant que : Membres de Droit ; Membres bienfaiteurs ou d'honneur ; Membres adhérents ou usagers ou Individuel ; Membres actifs ; Membres à vie ; Groupes ; Sections et Associations, Eglises, Entreprises voire Missions et/ou Fondations. (Article 5, des Statuts).
- b) Pendant que certains recevront à vie l'aide morale et technique pratique voir l'accompagnement, services et produits de l'organisme AGCE, d'autres participeront aux programmes (partenaires). Cette deuxième catégorie recevra l'appui nécessaire d'AGCE pour leur participation active aux programmes comme volontaire : animateurs et bénévoles.
- c) Les usagers paient leur redevance à l'Association dans l'unique but d'acquérir certains biens et services, ils sont exemptés de la procédure de parrainage d'adhésion imposées aux autres membres actifs et autres, en plus de tout cela, pourront bénéficier de l'encadrement et de la supervision des internes à projets, programmes et accompagnement. Les adhérents volontaires par contre, devront faire respecter les principes légaux et humanitaires à tout le reste de membres présents et à venir.

Toute admission devra respecter la procédure d'admission suivante dédiée aux membres.



Le passage des étapes de niveau :



1. **Platine**
2. **Engagé dévoué**
3. **Mentor ou superviseur général**

🔍 **Platine**

Suivre régulièrement un ou plusieurs programmes de formations, apprendre à sensibiliser et communiquer globalement en public et selon la durée nécessaire. L'acquisition de cette connaissance de base se fait dans le groupe ou seul, avec un Coach volontaire. Au sortir d'une formation, l'apprenant doit avoir pu développer la bonne compréhension des choses de l'esprit et du réel afin d'être bien qualifié pour agir effacement en société, tel qu'il faudra stimuler sa qualité de tolérance, de performance, de motivation, de pacifisme, du sens de l'équité, de la probité morale et un bon état d'esprit d'équipe au travail. Chaque cours est reçu durant des séminaires, conférences, réunions, assemblées, activités et événements... le participant doit s'acquitter d'une cotisation réservée aux membres. (Article 3 du présent règlement)

🔍 **Engagé-dévoué**

S'étant laissé enseigner et après avoir acquise la connaissance pratique exacte des choses du développement et humanitaire, le membre platine se sent investi d'une mission et doit partager, coacher d'autres personnes dans la vie professionnelle et sociale, s'engager à se conformer aux choses apprises au sein des cadres ouverts aux études dans AGCE sur Internet et directement sur le terrain, échanger des ressources d'AGCE avec d'autres participants des communautés en ligne et en direct, tant sur les plans moraux, personnels que techniques professionnelles.

Avec une telle connaissance acceptable compatible au développement humain, le membre platine sort du stade d'ami(e) de la cause AGCE et devient un acteur particulier de la cause AGCE avec des droits particuliers auxquels il peut prétendre dans AGCE, localement et Internationalement, il reçoit le droit légal du président de l'association AGCE, de parler et transmettre la connaissance de la cause au nom d'AGCE. D'user des outils et supports perçues, de les retransmettre ou de les enseigner aux autres de façon technique et pratique à travers des séances et ateliers pratiques, lors des travaux culturels locaux et à l'étrangers, des simulations d'échanges audio-vidéos, des discours et lecture publiques édifiantes



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

et des activités de coaching pour des coaches désirant acquérir des nouvelles compétences pour développer leur activité.



S'agissant de l'étude et du partage, ce qui les déterminera doit être :

1. L'Altruisme (Sentiment désintéressé d'amour pour autrui qui peut être instinctif ou réfléchi. Il s'oppose à l'égoïsme.).
2. La Coopération (Un mode d'organisation sociale qui permet à des individus ayant des intérêts communs de travailler ensemble avec le souci de l'objectif général.).
3. La Philanthropie (Ensemble des personnes qui pratiquent la bienfaisance ; œuvres de bienfaisance.).

NB : Un diplôme de membre engagé et dévoué aux activités développées et vulgarisées par les équipes de l'organisme AGCE, censurera cette étape du travail coopératif, après examen du niveau de coaching du membre dévoué à sa cause. Un contrat de coopération sera conclu avec les parties ayant franchi l'étape platine pour l'étape d'engagés puis, s'étant dévoué à la cause d'intérêt commun dans l'objectif général.

Mentor

- a) Le membre déjà engagé et dévoué à la cause AGCE, à jour de sa cotisation, après son Diplôme, peut s'il le désire, passer à l'étape de mentor, ce qui signifie qu'il devra :
- Réussir toutes les phases d'essais auxquelles il sera autorisé ;
 - Prendre la direction d'un **groupe ou d'une équipe** d'au moins trois membres à un maximum de 12 y compris lui-même, treize personnes: hommes et femmes ou seulement de femmes. Il est appelé Administrateur Stagiaire et Animateur s'il est encore dans sa phase de stage qui dure 2 années au sein d'un programme et toujours à la tête d'un groupe ou d'une association d'AGCE.

Le mentor peut s'affirmer comme un **Superviseur Manager**.

- b) Accéder à ce **statut** nécessite obligatoirement de passer les deux étapes précédentes, et adresser une demande écrite au Bureau Exécutif des membres du Collège Central, auprès de son Président, afin d'acquiescer le droit de présider à la destinée d'un Groupe de trois ou d'une équipe d'au moins à treize membres.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

- c) A la tête d'un groupe, **le Superviser-Manager** devrait être capable de suivre ses membres, de les enseigner l'activité numérique VIP-PRO, de les Exhorter, de les réunir pour suivre des enseignements y compris les jeunes de sa communauté, les grandes personnes : hommes et femmes. Il doit savoir transmettre une connaissance exacte avantageuse aux enfants y compris les siens (rassemblement d'étude et de la vulgarisation), de prodiguer des bons conseils et encourager les populations à se servir des solutions pratiques respectant les normes justes Ex. : MLM légale utilisé pour le développement personnel. Il doit tenir avec probité morale des propos pouvant soulager les peines et aider les gens préoccupés dans leur soucis du quotidien pour une sortie de la transition bref, aider les gens faibles à pivoter de l'arrière vers l'avant de la vie pour la paix (vivre mieux par le Coaching).
- 1) **Le mentor** peut aussi devenir un **Leader superviseur** et Présider aux destinées d'une plus grande Section de plus de douze membres adhérents ou de plusieurs groupes et équipes locales d'aux moins vingt-cinq personnes: hommes, femmes et enfants (Assemblée d'étude, de vulgarisation, et de travail pratique de taille moyenne) ou présider à une Assemblée plus élargie, tenir des discours, organiser des programmes de conférence, de Séminaire et évènements privés et publics, tenir des rencontres avec des partenaires divers (évènements, club de personnes en difficulté, rassemblement d'étude spécialisées pour la gestion d'une communauté dans une circonscription, une Région ou à l'échelle Nationale et diriger des campagnes...).
- 2) **Le mentor** peut aussi devenir un **Leader Ambassadeur** ou Chef des missions et de la coopération avec les Institutions gouvernementales locales voir Internationales (Article 5, des statuts - titre catégorie des membres ; section : membre d'honneurs ou honoraires) et superviser la destinée des sections plus élargies locales et à l'étranger, travailler aussi à l'étranger pour l'organisme. Il peut être désigner : Chef de plusieurs services internes ou chef de zone, coordinateur de programmes et des audites, superviseur des commissions financières, surveillant d'une Zone en itinérance avec le siège central, chef des projets, encadreur permanent dans un programme dirigé par des missionnaires dans une autre œuvre partenaire d'AGCE, Ingénieur informatique et des travaux du réseaux interne d'AGCE...
- 3) **Le mentor** doit être Capable de gérer des équipes et de les encadrer techniquement sur les sites Web d'AGCE, capable d'exhorter moralement et techniquement les membres en ligne et en direct, d'enseigner et de fixer la direction à suivre aux équipes avec des **nouveaux objectifs à atteindre par webinaire et en direct.**



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit - Formations Numérique -
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

4) **Le mentor** doit avoir du bon sens et de l'efficacité verbale, tels : un bon bâtisseur d'homme (ouvrier d'édification d'hommes), employés uniquement à la maison AGCE et fidèle à sa cause.

5) **Le mentor** peut désigner un ou plusieurs tacheront et gagner le privilège d'occuper cette fonction prestigieuse au sein d'organisme partenaires s'ils le demandent vu son parcours irréprochable. Il a le droit de choisir ses filleuls dans des écoles et universités désignées par le BE pour monter son équipe avec qui travailler. Il s'agit des : Techniciens comptables, électriciens, chauffeurs, cuisiniers tâcherons, jardiniers, décorateurs, gardiens, animateurs, blanchisseurs, conseillers pédagogiques, Evènementiels, conseillers d'animations, communicateurs, chantres, éleveurs Bauvin, agriculteurs, etc... Ayant occupé une fonction utilitaire de stagiaire au sein de l'organisme pendant au moins 6 mois et être à jour de sa cotisation au jour de sa nomination.

Chaque demande devra comporter des précisions suivantes :

L'Intitulé (Titre), le nom du demandeur, l'objet et la motivation réelle, la précision du statut sollicité ainsi que la région visée ou le secteur (facultatif).

Toutefois, le BE, réuni en collège central se réserve le droit de toute affectation des membres :

1 Trois photos de passeport au format canadien, un CV et le bulletin d'adhésion du membre à jour de ses cotisations. Une réponse à chaque demande sera adressée aux postulants selon les besoins et priorités d'AGCE dans les 15 jours après réception de la demande de candidature. Les candidatures devront être adressées au Président du comité des sages (Conseil d'Administration) ou du BE, siégeant à Douala au Bureau Exécutif de l'Organisme AGCE tant localement qu'Internationalement, par lettre simple ou recommandée.

2 Ou envoyez vos candidatures par Email à l'adresse : adhesion@agcedivine.org

Contacts :

Siège de l'ONG AGCE, situé à l'immeuble du Conseil Supérieure de Famille Bazou, à côté de la station-service BOCOM, quartier NYLON.

Courriers : AGCE/Partenaire Transporteur APM EXPRESS S.A - ARAMEX. **Code Postal** : 870 Ave King Akwa, **BP.** : 1380. Tél. : 694 79 4717
Douala - Cameroun

Article 5 – Discipline, sanctions, exclusion

Tout membre d'AGCE doit respecter la discipline existante en son sein et appliquer les décisions prises par les organes statutaires. Tout acte d'indiscipline entraîne les sanctions suivantes :

Avertissement verbal public o Avertissement écrit o Blâme public,
Suspension temporaire de 1 à 6 mois. Destitution des fonctions, Exclusion.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Aliéa 1 : Tout membre sanctionné pourra toujours interjeter appel de la décision au congrès.

Alinéa 2 : Pour assurer le bon déroulement des séances, AGCE a prévu des sanctions :

- Retard 100FCFA
- Absence non justifiée 500FCFA
- Désordre manifeste 5000FCFA
- Querelle 25000FCFA
- Insultes graves 25000FCFA
- Bagarre Exclusion définitive
- Comméragage 50000FCFA
- Insultes graves portant atteinte à l'intimité d'un membre 100.000FCFA
- Trois absences successives non justifiées Mise en demeure

L'exclusion d'un membre adhérent individuel, d'un groupe ou équipe, d'une section ou d'une association, église, mission et/ou Entreprise affiliée à AGCE International, se fait dans les cas :

Du non-respect des principes moraux avérés et sans repentir ;

- 1) De la non-participation à la vie associative d'AGCE ;
 - i) (De la non Organisation des formations dans son groupe ou équipe Culturelle d'affectation afin de faire participer les apprenants aux divers programmes d'activités).
 - ii) Du refus de paiement de la cotisation annuelle ;
- 2) Du non-respect des statuts ni du règlement d'ordre intérieur ;
- 3) De trouble de séance (coupe-parole, injures, appels et réceptions téléphoniques, bagarres, sujets intrus, bavardage, diffamation, médisances, bruits, sabotage...) ;
- 4) Des retards et absences récidivées et non justifiées ;
- 5) De la prise de parole sans autorisation ;
- 6) De tout caractère impudique incitant au trouble des mœurs ;
- 7) De tout comportement de débauche (Souleries, orgies, beuveries, tabagisme, drogues, rébellion ou incitation au radicalisme des autres, atteinte aux bonnes mœurs, incitation à la division ou à la séparation ou au divorce des couples reconnus ou non...) ;
- 8) Pratique de la magie, de la sorcellerie, de la divination (voyance), de l'occultisme ;
- 9) De vol, de viol, de rapt et de violence...
- 10) La liquidation de la qualité de l'adhérent moral entraîne de facto la fusion de son activité avec AGCE ou à une activité similaire dans l'organisme.

N.B. : Cette liste n'est pas limitative (Article 5, titre : rubrique - "perte de la qualité de membre").





Note particulière :

1. Les facteurs précités à l'article 5 ci-dessus dans les présentes, feront l'objet d'une mesure procédurale induisant au premier ressort, la suspension de sa fonction du membre en faute et selon les cas, la suspension pourrait être assortie d'une exclusion temporaire des membres fauteurs de trouble ou du fautif. L'isolement du fautif du reste des membres de l'Organisme vise l'action disciplinaire préalable, cela reste dissuasif pour l'incitation de ce dernier à la prise de conscience avec mise à l'épreuve. Sauf en cas de repentir sincère de sa part, la mesure punitive prendra fin immédiatement et permettra de mieux suivre ceux qui ont la volonté d'exercer leur œuvre avec justice, conformément à l'article 5 des statuts d'AGCE et ses alinéas.
2. L'exclusion d'un membre est prononcée lorsqu'un membre participe à une autre activité similaire à l'activité d'AGCE ou ayant été informé et formé pour utiliser les outils fournis par AGCE, s'en va offrir ses services à une autre association pratiquant une cause similaire à celle d'AGCE.
3. L'exclusion sera prononcée par le président de la section de l'adhérent, après avoir entendu le membre visé par la procédure d'exclusion et couché sur procès-verbal dont copie sera conservé au BE d'AGCE.
4. L'exclusion est prononcée à la majorité des voix, soit aux deux tiers des membres présents ou représentés [article 5, alinéa 5 des statuts].
5. Si l'exclusion est prononcée, une possibilité d'appel est autorisée lorsque le membre adresse un recours au président de l'AG par simple lettre et celle-ci statuera sur la demande dans un délai de 15 jours.

Article 6 - Démission (droit de rétractation) – Décès – Disparition

Conformément à l'article 5 des statuts, le membre démissionnaire ou qui se rétracte de sa décision d'utiliser ou de faire encore parti d'un groupe, perd tout droit d'utiliser tout bien et service de la marque AGCE, il devra adresser sous lettre [simple ou recommandée avec Accusé de Réception] sa décision de se rétracter au Président du BE avant un délai de 12 jours après l'énoncée écrite de l'objet de son besoin resté sans réponse du BE mais, il devra restituer le bien déjà reçu dans son emballage d'origine et les frais de port restent à sa charge.

Par ailleurs, aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire ou qui se rétracte. En cas de décès, la qualité de membre disparaît avec la personne.



Titre II

Fonctionnement de l'association



Article 7 - Le Comité des Sages ou Conseil d'Administration

Conformément à l'article 6, grand III des statuts d'AGCE, le comité des sages est constitué de l'ensemble de membres désignés ou des élus pour être membres du Conseil d'Administration constitué pour conseiller, gérer, diriger et administrer l'association au sein des groupes... associatifs d'AGCE.

Tous les membres Administrateurs dument constitués sont : membres du "comité des sages" et forment le Conseil d'Administration d'AGCE.

Il a pour objet de :

Conseiller le président, gérer, diriger et administrer l'Action Culturelle localement et Internationalement sur la base des connaissances qu'ils ont reçu lors des séances d'animations, d'informations et de formations, séminaires et conférences ainsi que des ateliers techniques et pratiques d'AGCE qu'ils animent à leur tour.

Il s'assure de la bonne tenue des évènements, du bon déroulement des activités, sur le numérique Internet et en direct, de la qualité des œuvres publiées près des utilisateurs ou des usagers de l'organisme, par exemple : ils veillent sur la qualité des Arts pratiqués, du savoir-faire et du savoir-publier des ouvrages et usent de ce savoir pour encourager les membres actifs (volontaires, bienfaiteurs, bénévoles,) et membres de droit ou à vie pour la bonne prospérité de chacun.

Il conseil et accompagne les différents organes d'AGCE dans l'exécution de ses missions sur Internet ou en direct sur le terrain (Bureau Exécutif), et en toutes circonstances. Les membres d'AGCE ou le BE peuvent se faire représenter par ceux-ci dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.

Il est habilité à poser tous les actes d'administration qui ne sont pas explicitement réservés à l'Assemblée Générale par la loi ni les statuts.

Il peut notamment, et sans que cette liste soit limitative, faire et recevoir tous les paiements et en exiger ou donner quittance ; accepter et recevoir tous subsides et subventions privées ou officielles ; accepter et recevoir tous legs et



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

donations des membres, consentir et conclure tous contrats d'entreprises et de ventes, contracter tous les emprunts, contracter et effectuer tout prêt et avance, renoncer à tous droits contractuels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles et personnelles ; plaider tant en demandant qu'en défendant devant toutes juridictions.

Il nomme, soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et les destitue, il détermine leurs occupations et traitements.

Il confère tous pouvoirs à des mandataires de son choix. Il prépare et dépose un rapport annuel des activités, des comptes et du budget pour appréciation à l'Assemblée Générale et pour information aux membres intéressés.

Le Conseil d'Administration (CS) est composé des membres suivants.

Du Bureau Exécutif :

- ☐ **Le Président Fondateur ;**
- ☐ **Le Secrétaire Général ;**
- ☐ **Le Trésorier ;**
- ☐ **Les conseillers divers ;**

Chaque fonction au sein du BE peut s'accompagner d'un Adjoint.

Le Premier Président d'AGCE est son fondateur, est à ce titre un membre d'honneur et honoraire à vie. C'est lui qui préside de même à la destinée de l'Association tant localement qu'internationalement au sein d'un Bureau Exécutif encore appelé : "**Le Collège Central**".

Le Comité des Sages ou Conseil d'Administration exerce localement et aussi à l'International. Son travail s'effectue au sein du **Bureau Exécutif d'AGCE**.

Le président a un siège permanent au Conseil d'Administration et joue un rôle de **Conseillé Leader** (PCA) au sein de toutes les Missions Culturelles, d'Arts et de l'écriture des groupes et associations d'AGCE, il se fait représenter auprès de ceux-ci par des Administrateurs et Animateurs nommés ou mandatés.

Il délivre toutes les autorisations d'accès aux outils et supports techniques et de travail en ligne ou en direct, enlève tout droit d'accès aux membres qui ne remplissent pas leur rôle ni devoir assignés.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Les membres du Bureau Exécutif sauf le président fondateur, sont élus pour cinq ans et les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Bureau Exécutifs sont élus lors de chaque renouvellement partiel du Comité des Sages ou Conseil d'Administration.



Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :

1. Le Conseil d'Administration ou Comité des Sages, se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, et au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins deux tiers des administrateurs, aux dates, lieux et heures prévues sur la convocation. Il se compose de tous les administrateurs présents ou représentés dont le président exécutif.
2. Le Président, agissant à la demande du Bureau Exécutif ou des administrateurs représentés localement ou internationalement, convoque le Conseil d'Administration en Commission de Sages et en session extraordinaire via une convocation adressée par E-mail ou courriel recommandé à tous les membres au moins trente jours avant la tenue de la réunion.
3. Et la convocation portera sur :
 - a Les raisons,
 - b Le lieu
 - c La date
 - d L'heure de la convocation.
4. Les décisions du Conseil d'Administration seront publiées localement et internationalement selon les mêmes procédures habituelles via son site web à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés, soit aux 2/3 des voix.
5. L'ordre du jour des réunions est établi par le Bureau Exécutif sous la direction du Président Fondateur, hormis le cas où le Conseil se réunit sur la demande d'un de ses membres.
 - **Les salariés d'AGCE**, par l'intermédiaire de leurs représentants, peuvent être invités à participer aux réunions, avec voix consultative.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

6. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.
7. Les personnes morales y sont représentées par leur représentant légal en exercice ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet.
8. Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur. Le nombre de procuration par administrateur est limité à une.
9. Les décisions du Conseil d'Administration Locale ou Internationale sont prises à la majorité simple des voix soit aux 2/3.
10. En cas de parité de voix, celle du Président Fondateur ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.
11. Les décisions sont consignées dans un registre de procès-verbaux tenu au siège de l'association AGCE.
12. Les extraits du procès-verbal qui doivent être produits et tous les autres actes sont signés par le président de séance et le secrétaire de séance.



Article 8 - Le Bureau Exécutif

Conformément à l'article 6 grand II des statuts de l'organisation, le bureau Exécutif a pour objet de :

- 1) Disposer avec le Président Fondateur, de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante et globale d'AGCE. Le Bureau est chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration/Comité des Sages et agit sur délégation de celui-ci.
- 2) Le Bureau Exécutif a un pouvoir très large, il est dûment compétent pour décider de l'affiliation d'AGCE à une fédération ou à une union d'associations.
- 3) Le Bureau Exécutif par son président est assisté des Adjoints à chacun des postes.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :



- a. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en cas d'opposition d'au moins 2/3 des membres à la décision du Bureau Exécutif.
- b. **Les personnes morales** sont représentées par leurs mandataires légaux en exercice, ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet.
- c. **Le mandat des membres du Bureau** est exercé à titre gratuit, exception faite des récompenses et compensations financières liées aux activités numériques.
- d. **Pour s'assurer un revenu mensuel**, chaque membre actif dès le paiement de ses frais d'adhésion à la cause, est de facto affilié à une plateforme d'affiliation sur le site Internet d'AGCE.
- e. Le site web d'AGCE garanti aux volontaires d'AGCE un travail effectué en alternance avec leur formation et le travail effectué pour AGCE au sein du Bureau Exécutif (BE).
- f. Le travail de chaque membre du BE est volontaire et gratuit pourtant, chaque membre du BE passe au moins 2 heures par jour à se faire des revenus passifs sur Internet en contrepartie, grâce aux conseils de l'équipe technique d'AGCE qui l'accueil.
- g. En échange d'une solution numérique personnalisable et fortement rentable mensuellement sur Internet et en direct, le membre affilié qui est aussi volontaire au travail de Bureau, doit fournir à AGCE sa main d'œuvre qualifiée ; il doit pour cela passer 6 heures par jour à travailler pour développer et faire appliquer les programmes du bureau exécutif aux usagers et en fonction de la catégorie de chaque activité au sein d'AGCE, il peut y passer au moins 2 heures par jour à développer sa fortune personnelle sur le réseau Internet sur son projet et compter parmi les meilleurs autoentrepreneurs du monde numérique avec sa plateforme d'affiliation, les appuis techniques et l'accompagnement sont gratuits venant des équipes d'AGCE sur Internet et en direct.
- h. Il a le droit d'utiliser librement les PACKS OFFICES fournis par AGCE ADVANTAGE LIFE VIP PRO et SolidaTECH pour construire son activité sur sa plateforme dédiées à son travail numérique (il doit travailler sur projet au moins 2 heures par jour pour se faire des nouveaux amis et collecter de nouveaux contacts et monter son groupe et gagner son indépendance



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

financière sur Internet et en direct afin d'assurer sa rémunération avec des revenus passifs mensuels tirés :

- A. Des commissions perçues sur l'activité de sa plateforme numérique qui renferme des services et produits de la marque AGCE et de ses partenaires financiers de son projet,
 - B. Des points de récompenses perçues chaque trimestre après chaque clic de visiteurs sur ses pages web qui crée des revenus,
 - C. Des bonus annuels perçus à titre de compensation pour l'ensemble des activités qu'il mène pour les affiliés des membres à AGCE avec sa plateforme en ligne et en direct (CPA, CPL, PPS, CPM...).
- i. Les frais et dépenses personnelles occasionnées dans l'accomplissement d'un mandat peuvent être remboursés sur justificatifs, par le Trésorier.
 - j. Le Bureau Exécutif se réunit tous les trois mois ou sur convocation du Président, chaque fois que l'exige l'intérêt de l'Association. Tout membre qui, sans excuse, n'aura pas assisté à quatre réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.
 - k. Il est dressé un procès-verbal des réunions du Bureau Exécutif, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Article 9 - Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association AGCE, l'assemblée générale ordinaire se réunit un fois par année, au mois de Décembre de chaque année.

C'est l'organe qui statue sur les comptes et le bilan des activités menées au cours de l'année écoulée et vote le budget de l'année suivante.

Par voie de conséquence, l'année qui suivra doit être inaugurée à la date prévue de la tenue de l'AG de l'année en cours et sur une période ponctuée par des conférences, symposiums, événements culturels clôturés par un festival.

Après examen des comptes et renouvellement des organes, un procès-verbal sur les comptes de l'exercice de l'année écoulée, doivent être dressés sur les récoltes et les pertes observées durant la même année précédente ainsi que les difficultés rencontrées lors de la tenue de ces événements et d'après le calendrier de l'année civile.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Elle se déroule sous haute supervision du Président Fondateur et animée par les responsables des principaux organes d'AGCE.

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres à jour de cotisation à la date de convocation. Elles sont présidées par un Président de séance et un secrétaire.

Tout membre à jour de cotisation a le droit de participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative ou se faire représenter par un tiers. Tous les membres ont un droit de vote légal, chacun disposant d'une voix.

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet. Quel que soit le nombre de personne physique qui la représente, la personne morale ne dispose que d'une voix.

Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires.

Une délibération de l'Assemblée Générale, selon accord formel du Président fondateur AGCE est requis pour :

- 1) La modification des statuts ;
- 2) La nomination et la révocation des administrateurs ;
- 3) La nomination et la révocation des commissaires ;
- 4) La décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ;
- 5) L'approbation des budgets et des comptes ;
- 6) L'affiliation à une union d'associations ou à une fédération ;
- 7) L'exclusion d'un membre ;
- 8) L'affectation des biens en cas de dissolution ;
- 9) Tous les cas où les statuts l'exigent.

Pour prendre part au vote lors des événements de l'AG, les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- 11) Être âgés de plus de dix-huit ans ;
- 12) Avoir adhéré à AGCE localement ou Internationalement sur le site Internet depuis plus de six mois ;
- 13) Avoir un comportement exemplaire au sein du groupe ou de la section régionale du membre ;



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRIURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

- 14) Etre à jour de sa cotisation à la date de convocation de l'Assemblée Générale tenue une fois par an sur convocation du Secrétaire Général.

Les membres sont convoqués selon la procédure suivante : **Par lettre simple ou recommandée avec avis de réception et par E-mail.**



L'Assemblée Générale se convoque une fois par an durant le premier trimestre de l'année civile. (Art. 6 des statuts).

- A. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration Locale et/ou Internationale et est indiqué sur les convocations.
- B. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur des points qui ne sont pas mentionnés dans l'ordre du jour.
- C. Le Président préside, expose la situation morale de l'Association et rend publique l'activité d'AGCE localement comme Internationalement.

Les comptes de l'association :

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- I. L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association.
- II. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Comité des Sages (Conseil d'Administration) tant localement qu'Internationalement.
- III. **Les décisions de l'Assemblée Générale** sont valablement prises quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.
- IV. Les membres convoqués régulièrement peuvent être représentés par un autre membre par procuration écrite et signée.
- V. Un membre ne peut détenir plus d'une procuration.
- VI. Les convocations sont envoyées au moins trente jours avant la date fixée pour la réunion et indiquent l'ordre du jour.
- VII. Une feuille de présence sera émargée par chaque participant et certifiée par le Bureau Exécutif.



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

- viii. Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à main levée à la majorité simple des membres présents ou représentés.
- ix. Le scrutin à bulletin secret peut être demandé par le Conseil d'Administration ou par au moins trois cinquième des membres présents ou représentés.
- x. Les procès-verbaux des délibérations des Assemblées sont signés par le Président et le Secrétaire de séance. Ils sont transcrits sur un registre coté et paraphé au Président Fondateur.
- xi. Le Secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers, donc avis du Président d'AGCE.



Article 10 - Assemblée générale extraordinaire

- 1) Conformément à l'article 6, 9, 11 des statuts d'AGCE, une assemblée générale extraordinaire peut se réunir 3 fois par an ou en cas de besoin d'un membre du Bureau Exécutif et du Président pour des besoins urgents voir pour toutes modifications des statuts.
- 2) Elle peut décider de l'attribution des biens d'AGCE et sa fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue ou son affiliation à une fédération ou à une Union d'associations, proposée par le Conseil d'Administration tant sur le plan local qu'international ou pour le transfert à un lieu autre du Bureau de l'Association.
- 3) Elle doit être convoquée spécialement à cet effet par le Président d'AGCE. En cas de vacance de celui-ci, elle se tiendra à la requête des trois cinquièmes de membres du CA et du BE représentés localement et Internationalement dans un délai de trente jours avant la date fixée.
- 4) La convocation doit indiquer l'ordre du jour et comporter en annexe le texte de la modification proposée en cas de modification des Statuts exception faite de l'article 5, alinéa 5 des statuts.
- 5) Les modifications statutaires ne peuvent être proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire que par le Conseil d'Administration avec l'assentiment préalable du Bureau Exécutif représentée localement et



Internationalement d'au moins trois cinquièmes (3/5) des voix, donc l'avis favorable obligatoire du Président Fondateur d'AGCE.

- 6) Elle doit être composée des deux tiers au moins des membres présents, ayant le droit de vote aux Assemblées.



Chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

Une feuille de présence est émargée et certifiée par les membres du Bureau Exécutifs. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée sera à nouveau convoquée à quinze jours d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions des Assemblées Générales Extraordinaires sont prises à main levée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Le scrutin à bulletin secret peut être demandé par le Conseil d'Administration Internationale ou par au moins trois cinquième des membres présents ou représentés.

Les procès-verbaux des délibérations d'AGCE sont signés par le Président et le Secrétaire de séance. Ils sont transcrits sur un registre coté et paraphé au Président Fondateur. Le Secrétaire de séance peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers, donc avis obligatoire du Président d'AGCE.

Tous les membres de l'association sont convoqués selon la procédure suivante : Lettre simple ou recommandée avec avis de réception.

Les votes par procuration ou par correspondance sont interdits.

Titre III

Dispositions diverses

Article 11 – Les dispositions du règlement intérieur.

- i) Le renouvellement du règlement d'ordre intérieur est établi par le Bureau Exécutif et son Comité des Sages puis, promulgué par le Président Exécutif à l'assemblée général qui l'adopte conformément à l'article 10 des statuts juridiques d'AGCE.



AGCE International ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

- ii) Il reprend les grandes lignes présentées par les statuts juridiques et plus en détail précisent les buts de la mission AGCE en Afrique et dans le monde, les rôles de chaque membre ainsi des organes de leur exercices d'après la vision du Bureau Exécutif et de ses missions sur Internet et sur terrain local voir international sur proposition du Président fondateur qui confirme ceci selon la procédure d'approbation suivante :
- Aux deux tiers (2/3) des voix présentes ou représentées au Comité des Sages (Conseil d'Administration).
- iii) Ce nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres anciens d'AGCE et ceux qui adhéreront par lettre recommandée ou porté à leur connaissance par affichage sur le babillard au siège social, dans un délai de 15 jours ayant suivi la date de la modification.
- iv) Tout le monde peut lire et se servir du règlement intérieur pour fixer l'ordre nécessaire au bon fonctionnement de ses activités avec la participation des experts d'AGCE et ses partenaires, et ne pas s'en déroger soi-même,
- v) Chaque membre doit satisfaire à une contribution forfaitaire allouée à sa participation pour le tirage de sa copie de ce règlement d'ordre intérieur et a le droit de consulter les statuts juridiques, et exiger de l'association une copie de celui-ci à tout moment.

Article 12 - Conclusions

Les présents Règlements ont été établis en autant d'exemplaires qu'il en existe de membres et copie envoyée par courriel à chaque membre présent dans le bassin ou base de données du site web et chaque nouvel abonné en reçoit automatiquement copie. [Cliquez pour trouver des ressources pour votre activité ;](#)

Les membres qui adhèrent aux statuts, à la déclaration d'éthique et aux règlements intérieurs d'AGCE, doivent déposer la mention indiquée : **"lu et approuvé"** dans le bulletin d'adhésion ci-dessous prévu à cet effet et retourner son original au Bureau Exécutif de l'Organisme pour Archives, il doit adresser une simple lettre d'accusé de réception par E-mail à l'adresse agce@agcedivine.org après réception.

N.B. : Le Règlement d'Ordre Intérieur ainsi présenté, est proposé à titre complémentaire aux Statuts. Le rôle de ce règlement d'ordre intérieur étant de préciser les statuts et en aucun cas de s'y substituer, il est totalement subordonné à ces derniers. Son intérêt est d'introduire une souplesse de gestion que ne



permettent pas les statuts, dont les modifications nécessitent une démarche relativement lourde, à l'inverse du règlement intérieur qui est aisément modifiable lors des mises à jour prévues.



1 - Adhésion pour membres d'honneurs et sympathisants

Pour les invités à adhérer en tant que : membre d'honneur ou honoraire (ambassadeur) membre sympathisant, **partenaires entreprise et fondation, Grande Association en ligne et en direct** : [Cliquez sur ce lien](#) pour ouvrir et remplir votre formulaire d'adhésion ou d'affiliation en ligne.

Affiliez-vous pour soutenir votre activité avec la cause AGCE localement et à l'International, obtenez des avantages sur votre activité (Business).

Chaque membre inscrit dans le bassin **pour membres d'honneurs et sympathisants**, reçoit un contrat de membre particulier et participe aux ateliers techniques pratiques valables partout où il devra faire face aux exigences de son travail numérique pour son développement en ligne et en direct.

Note d'observation : Si tu es arrivé à ce niveau, c'est que tu as lu le règlement d'ordre intérieur entièrement, en cliquant sur le lien suivant : [Contrat modèle type à personnaliser](#) tu vas certainement remarqué que cela va te rediriger vers une page qui s'ouvre sur un contrat type. Celui-ci est fait selon une typographie standard par défaut, et sera modifié lors de nos ententes pour notre bonne collaboration, en vue de le faire correspondre nos actions à toutes les clauses de nos deux ententes. Celles-ci réduiront considérablement le volume du document en fonction de la catégorie de l'affiliation ou de la taille du partenariat que t'offre la plateforme d'affiliation numérique, que tu as aimé sur le site d'AGCE, pour démarrer ton projet, et qu'en plus de ton adhésion directe, tu peux en faire une opportunité d'affaire et lever des **subventions de fonds internationaux** pour ton projet.

2 - Adhésion individuelle, volontaire actif et donateur

Merci de compléter le **Bulletin d'Adhésion ci-dessous** afin de régler ta contribution mensuelle ou annuelle pour être membre de droit sans projet particulier et bénéficier des avantages liés aux membres actifs plus usagers. C'est une contribution mensuelle ou annuelle pour ta participation à l'œuvre AGCE. Tu peux aussi donner ta contribution en ligne. [Clique ici pour donner en ligne.](#)

Comment adhérer Directement au programme AGCE avec ou sans un projet ?

1. Veuillez remplir **le bulletin ci-dessous** et nous le renvoyer. (**Imprimez-le et remplissez puis, scanner et le renvoyer au Bureau d'AGCE.** Scannez et Attachez le Bulletin par courrier E-mail : adhesion@agcedivine.org)



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

2. Si vous êtes une **Entreprise, Fondation ou une Association avec ou sans projet**, vous pouvez participer au programme **partenaires solidarité AGCE** dabs l'intérêt commun, partager 1% de vos ressources avec AGCE par année, remplissez la rubrique 1 et 3 du bulletin d'adhésion directe ci-dessous et le retourner au siège, le BE à 15 jours pour vous répondre suivant réception. Un formulaire de partenariat pour entreprise, fondation et ONG vous sera envoyé pour fixer les termes de notre contrat de participation.

3. Si vous êtes **un candidat porteur de projet participatif**, et vous souhaitez déposer votre projet pour le soumissionnement à une Subvention, percevoir des dons, des frais administratifs de 45 500 FCFA sont exigés, mais, vous pouvez offrir plus. Remplissez le formulaire ci-dessous puis, retournez sur la page du site web : <https://www.agceinternational.org/> et cliquez sur la rubrique qui figure dans le menu et qui est le suivant : **Commencez votre projet en lisant les instructions**. Sur le Bouton Jaune, une fois sur la page web, cliquez et :

Déposez le résumé de votre projet



BULLETIN D'ACCEPTATION DIRECTE

Pour les individus ou les Entreprises

(Retournez nous ce bulletin après l'avoir complété en appelant à l'adresse (+237) 694 794717 ou à l'Adresse postale : 920 rue, BVD de la liberté AKWA, Code postal 5200 partenaire AGCE s/c TNT Colis et Courriers express Douala-Cameroun)

1 - Remplissez votre bulletin d'adhésion en complétant les cases ci-dessous

Noms & Prénoms :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Ville :

Pays

Sexe :

Objet :

Monsieur le président,

J'ai lu avec grand intérêt le Règlement nous éclairant sur les buts des Statuts d'AGCE, et je désire adhérer à la cause en tant que Membre : Usager , Actif

A ce titre,

2 - Je m'engage en tant qu'individu à payer ma cotisation :

Mensuellement de :	3500 Fcfa pour ma contribution d'adhésion à la solidarité	<input type="checkbox"/>
Annuellement de :	45 500 Fcfa pour ma contribution d'adhésion à la solidarité	<input type="checkbox"/>

3 – J'engage ma petite Association Fondation Groupes Autres

à payer la cotisation de : **Précisez le type de votre structure et votre poste** (Vous devez fournir une preuve de son existence légale) :

Mensuellement de :	17 000 Fcfa pour ma contribution d'adhésion à la solidarité	<input type="checkbox"/>
Annuellement de :	196 500 Fcfa pour ma contribution d'adhésion à la solidarité (12 mois)	<input type="checkbox"/>
Deux années :	312 000 FCFA pour ma contribution d'adhésion à la solidarité (24 mois)	<input type="checkbox"/>

(Pour découvrir encore plus d'options de contribution, connectez-vous à la page [Donation](#))



AGCE International
ACTION GLOBALE POUR LA CULTURE A TRAVERS L'ECRITURE

Développement - Actions Humanitaires - Editions & Publications d'Œuvres de l'esprit – Formations Numérique –
Coopération - Conseils et Solutions Personnalisables - Coaching

Veillez par ailleurs trouver ci-joint le montant constitutif à ma cotisation :

Par chèque (A l'ordre de : AGCE – Action Global Pour la Culture à travers l'écriture, important uniquement pour des gros montants de plus de 500 000 FCFA), **En espèce**

Par transfère Mobile Money (sur votre compte client Orange (00237) 694 794717)

Je vous envoie également ma photo au format 4x4, la copie de ma CNI ou du passeport, un CV(Facultatif) et une lettre de motivation pour l'établissement de ma Carte d'Adhésion. (**Comment faire pour nous envoyer vos références par E-mail?** Scannez le tout en courrier attachez à l'Adresse E-mail : adhesion@agcedivine.org ou-bien, cliquez sur le lien suivant et envoyez-nous vos références sur le site web. [Références personnelles](#)
Recopiez le lien suivant et collez-le dans votre navigateur web, si le lien précédant ne s'ouvre pas :
<https://www.agceinternational.org/nous-r%C3%A9joindre/>)

Par quel moyen avez-vous connu cette association ? : Facebook___ **Twitter**___ **Google**___

LinkedIn___ **Viadeo**___ **Par un(e) Ami(e)**___ (Cochez par une croix la case correspondante)

Si c'est par un(e) Ami(e) quel est son nom. SVP ?_____ **Ville**_____

Pays_____ **Téléphone Bureau**_____ **Téléphone portable**_____

Je suis conscient que ma cotisation est ma contribution due aux membres adhérents VIP et ne donne pas droit obligatoirement à une plateforme d'affiliation PRO "membres actifs" ni à une rémunération quelconque sur une plateforme partenaire AGCE en ligne.

Dans l'attente, croyez, monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

Fait à _____ le _____ 20__

Nom et Signature du Candidat au stylo à ancre noire